

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

AUTRE DESTINATAIRE
- Le Préfet de l'Archipel,
Co-Président de l'Observatoire de la Fonction Publique

COPIES
- Le Sénateur
- Mme le Maire de Saint-Pierre
- M. le Maire de Miquelon-Langlade
- Mme la Directrice du CHFD
- Syndicats : FO, CGT, CFTC, CFDT et enseignants
- M. le Sénateur

Paris, le 9 octobre 2009

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil territorial
Co-Président de l'Observatoire
De la Fonction Publique
SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

Le 9 juillet dernier, je vous informais par courrier – ainsi que le Préfet – que l'Assemblée nationale avait adopté le mardi 7 Juillet l'article 25 (nouveau) du projet de loi « mobilité et parcours professionnels dans la fonction publique », créé suite à mon amendement en commission.

Je vous rappelle que celui-ci modifie l'article 73 de la loi d'orientation pour l'outre-mer de 2000 et permet dorénavant, par décret, l'ouverture de la composition de l'Observatoire aux acteurs essentiels du secteur que sont les maires de Saint-Pierre et de Miquelon, les représentants de la fonction publique hospitalière et une meilleure représentativité des syndicats.

J'invitais donc dans ce courrier les deux co-présidents de l'Observatoire à réunir toutes les personnes concernées pour décider collégalement d'une proposition pour la composition de l'Observatoire, à soumettre au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer afin que le décret puisse être publié et entrer en vigueur.

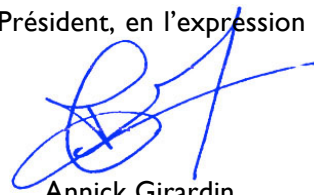
Je viens une nouvelle fois d'être alertée par des agents du service des douanes qui contestent des recrutements effectués dernièrement par leur administration. J'ai aussi été saisie ces derniers jours par un agent hospitalier originaire de l'Archipel, exerçant en Métropole, qui vient de renouveler, sans succès, auprès de l'administration hospitalière son souhait de revenir travailler au pays.

Ce sont là des types de dossiers qui devraient être traités, ou plutôt des types de problématiques qui pourraient être évités si nous disposions d'un Observatoire de la fonction publique actif et efficace.

En tant que Député, je ne devrais pas avoir à « jouer » les médiateurs dans les conflits internes à la fonction publique, alors qu'un « outil » dont c'est la vocation existe. J'avais d'ailleurs déjà fait part au Préfet, dans un courrier du 19 mai 2009, d'un certain nombre de propositions destinées à revoir les missions de l'Observatoire pour mieux coller aux attentes locales.

La fonction publique, qu'elle soit d'Etat, territoriale ou hospitalière, représente un bassin d'emploi conséquent à Saint-Pierre-et-Miquelon, et l'administration est un choix de carrière prisé par nos concitoyens. Aussi, la mise en place d'un Observatoire de la fonction publique représentatif et actif devient urgente. Il est donc impératif qu'une réunion soit programmée très rapidement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Annick Girardin